

Préparation à la mobilité internationale - 2020/21 -

19 septembre 2019

INTRODUCTION

La 3^{ème} Année à Sciences Po Lille, c'est :

Une année de mobilité internationale
à choisir entre:

- une **mobilité académique** (2 semestres en université)

OU

- une **mobilité mixte** (S1 en stage et S2 en université)

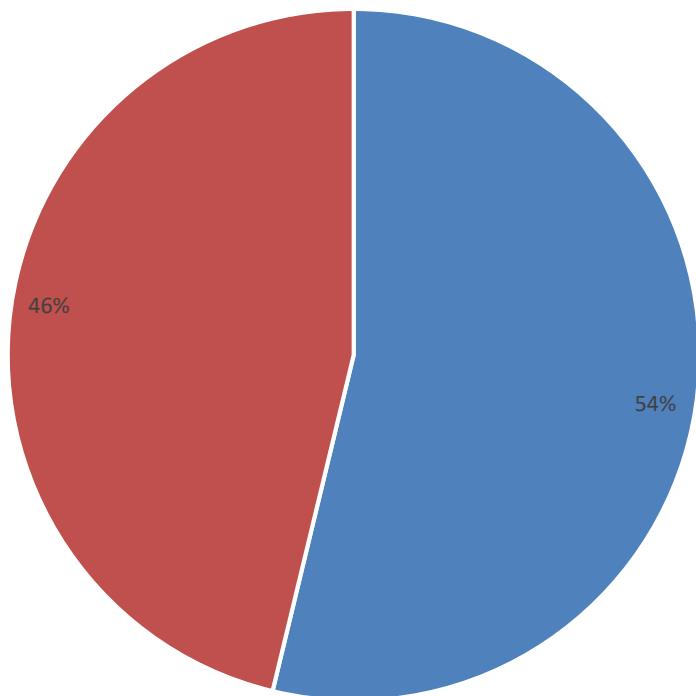
INTRODUCTION

L'année de mobilité est une année du diplôme, soit :

- **1/5 du diplôme**
- **60 ECTS (après conversion si nécessaire)**
- **L'année du choix du Master (à prendre en compte dans la préparation de la mobilité)**
- **Au retour: un jury délibère sur la validation de la 3A : risque de rattrapages, de redoublement ou, cas extrême, d'exclusion des étudiant-e-s**

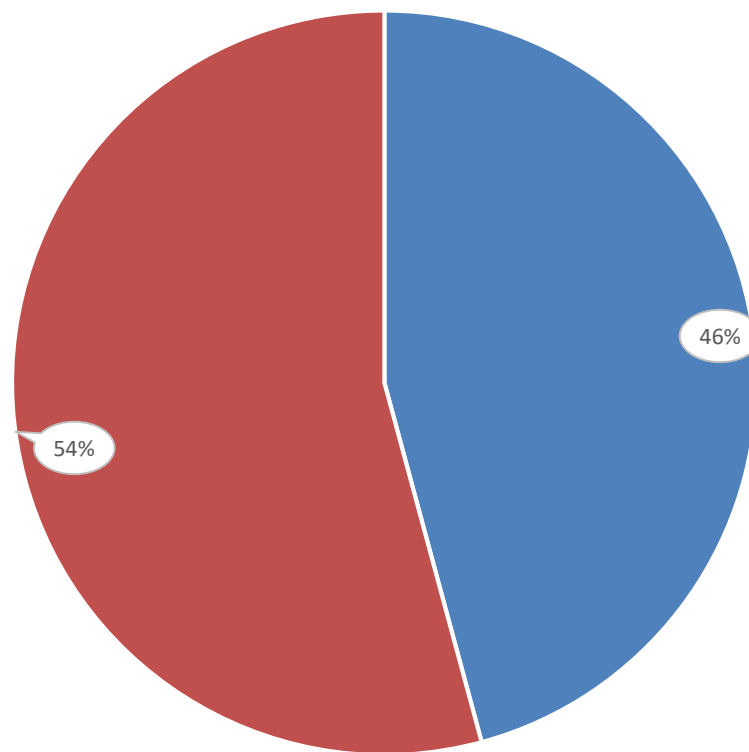
INTRODUCTION

Statistiques 2019/2020



■ Erasmus ■ Hors Erasmus

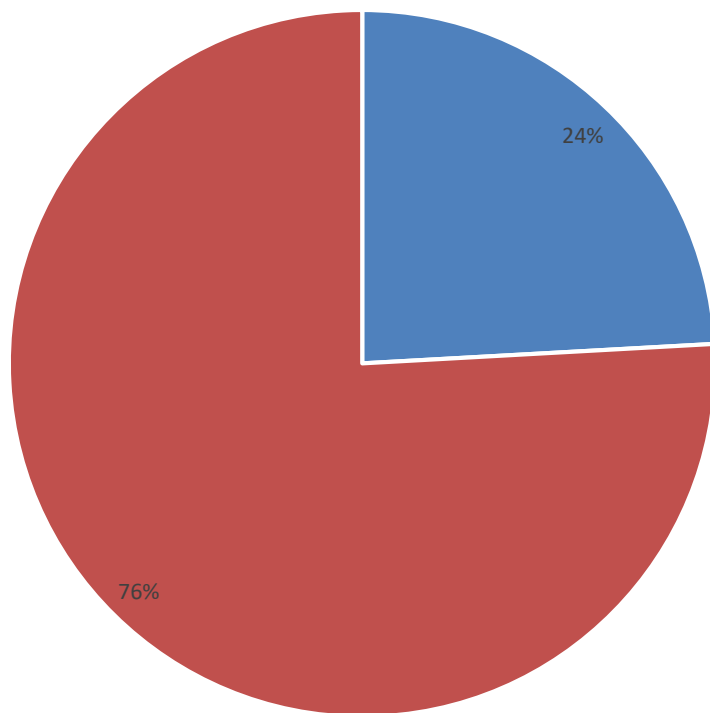
Statistiques 2018/2019



■ Erasmus ■ Hors Erasmus

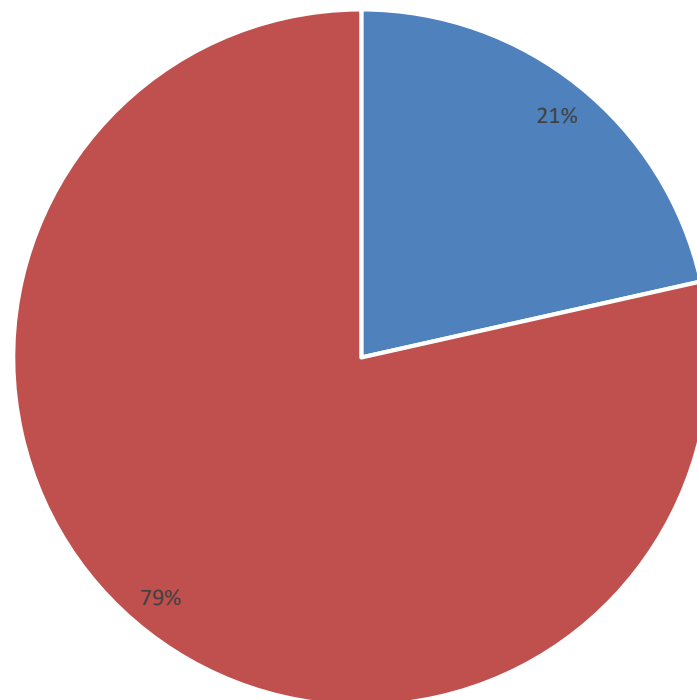
INTRODUCTION

Statistiques 2019/2020



■ m.mixte ■ Université

Statistiques 2018/2019



■ m.mixte ■ université

SOMMAIRE

I. Conditions générales

- a. La forme du séjour
- b. Le classement des étudiant-e-s
- c. Le coût des études et les aides financières

II. Conditions de validation

- a. Le séjour en université
- b. Le séjour en mobilité mixte

III. Informations pratiques

- a. L'indispensable avant le départ
- b. Pendant le séjour
- c. Au retour

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

2 types de mobilité

Mobilité académique :

2 semestres dans la même université

Mobilité mixte :

stage de 4 mois au minimum (S1)

semestre universitaire (S2)

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

Choix à rendre avant le 06/12/19:

- 5 vœux d'universités partenaires classés par ordre de préférence dans au moins deux pays (fiche de vœux téléchargeable depuis le site Sciences Po Lille)
- Projet de mobilité à rédiger (500 mots)
- Attestations de niveau linguistique

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

Le nombre de places ouvertes à la mobilité dans les universités partenaires pour 2020/21 sera disponible sur le site en novembre.

Cette liste est composée d'Universités :

- **du réseau Erasmus+** (28 pays de l'UE + Pays de l'Espace Economique Européen et la Turquie)

- **et hors Erasmus** (Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Equateur, Egypte, Etats-Unis, Géorgie, Inde, Israël, Japon, Liban, Maroc, Malaisie, Mexique, Pérou, Philippines, Russie, Sénégal, Suisse, Taiwan, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Vietnam).

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

S'informer pour choisir

- Des réunions thématiques/géographique sont organisées depuis le 03/10/2019 avec la participation d'étudiant-e-s de 4A et d'étudiant-e-s internationaux actuellement à SPL (calendrier à la p. 8 des agendas)
- Des entretiens individuels avec un membre de la DRI
- Consulter les pages internet dédiées à la mobilité entrante sur les sites des institutions partenaires
- Questionnaire de mobilité remplis par les ex 3A
- Contacter les professeurs invités

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

S'informer pour choisir

- Exigences linguistiques : nécessité de maîtriser la langue d'enseignement
- Nombreux partenaires exigent des **tests de niveau linguistique** : TOEFL, certificat de japonais ou chinois... La liste des universités partenaires demandant le TOEFL est disponible sur le site. En choisissant l'université de cette liste, l'étudiant-e doit fournir la preuve de son score au TOEFL.
- Erasmus+ : test linguistique OLS (Online Linguistic Support) obligatoire:
<http://erasmusplusols.eu/fr/>

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

Attention

- Les échanges avec les universités non partenaires ne sont pas autorisés.
- Tout départ non autorisé par la Direction de Sciences Po Lille sera sanctionné par une exclusion définitive de l'établissement.
- Aucun changement d'universités (ou de campus) au cours de l'année académique n'est autorisé.

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

Ne pas oublier

- Pour trouver les listes des cours offerts : site des universités partenaires, dans la faculté ou le département correspondant, niveau undergraduate
- Les calendriers universitaires diffèrent selon les pays
- Calendriers spécifiques à certaines 4A (exemple : double diplôme IEP/ESJ)
- Logement : vous renseigner auprès du partenaire

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité académique

Vos contacts à Sciences Po Lille

Mme Katarzyna Czernicka

Katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu

Mme Juliane Laporte

Juliane.laporte@sciencespo-lille.eu

M. Valentin Dumetz

Valentin.dumetz@sciencespo-lille.eu

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

Choix à rendre avant le 29/11/19:

- 5 vœux d'universités partenaires classés dans ordre de préférence (pour le S2)
- Projet de mobilité (1000 mots de motivation justifiant le choix du stage, le type de stage, les pistes de recherche de stage, etc.) + un plan B de 5 vœux d'universités pour une mobilité académique au cas la mobilité mixte serait rejetée la commission mixte RI/service des stages
- Questionnaire sur le projet de stage
- Attestation linguistique
- CV en anglais

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

Une commission mixte RI-Service des stages se réunira en décembre avant les vacances pour délibérer sur toutes les demandes de mobilité mixte, afin de valider ou d'invalider pour chaque étudiant-e le projet de stage.

Critère de délibération: pertinence et cohérence du projet de stage avec le/les Masters envisagés; degré de motivation; maturité du projet; etc.

Si la mobilité mixte est refusée, l'étudiant-e en est avisé.e, et le service des RI travaille sur le plan B d'une année de mobilité universitaire.

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

DUREE DU STAGE ET STRUCTURES D'ACCUEIL

Le stage d'une durée minimum de 4 mois (durée maximum de 6 mois) peut être réalisé :

- dans une entreprise
- une association, une ONG
- une administration publique à l'étranger

MEAE

Les offres de stage proposées au sein du MEAE seront désormais consultables exclusivement sur ce site : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/pass>

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

Outils mis à la disposition des étudiant-e-s :

- Annuaire numérique des diplômé-e-s de Sciences Po Lille
- Plate-forme des offres de stages et d'emplois sur le site de SPL
- Historique des missions de stages archivées
- Rapports de stages à la bibliothèque

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

- Séances de coaching individuelles au 1^{er} semestre afin d'aider les étudiant-e-s à construire leur projet de stage en lien avec leur choix de cycle master / majeure ou spécialité + une préparation à la rédaction du CV, de la lettre de motivation
- Accompagnement par le service des stages : pour préciser le projet de stage dans la cadre de la mobilité mixte. Sensibilisation aux outils disponibles à Sciences Po Lille pour la recherche d'un stage et mise en relation avec le réseau (étudiants + diplômés)
- Au 2nd semestre, un séminaire de 5H, animé par un intervenant britannique, destiné aux étudiants ayant été sélectionnés pour la mobilité mixte leur permettra de valoriser leurs compétences et préparer leur CV et la lettre de motivation en anglais. Des simulations d'entretien les formeront aussi au processus de recrutement (en anglais)

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

TUTEUR ET RESPONSABLE-ENSEIGNANT

Pour tout stage, l'étudiant sera suivi par :

- un tuteur de stage dans la structure d'accueil
- un responsable-enseignant de Sciences Po Lille (dès la validation du stage et des missions de stage)

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

VALIDATION et REFUS DE LA MISSION DE STAGE

Le service des stages valide chaque mission de stage.

Il se réserve le droit, au nom de Sciences Po Lille, de refuser un stage pour les raisons suivantes :

- Incompatibilité entre le contenu du stage et les exigences de Sciences Po Lille
- Stage MEAE : selon le contenu du stage
- Stage en ONG, associations, entreprises : Sciences Po Lille prend en compte les critères de dangerosité niveau 1 et 2

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

CONVENTION DE STAGE

- Spécificités (droit du sol, autre type de convention de stage, gratification...)
- Les conventions de stage sont disponibles sur le site internet de Sciences Po Lille – sous forme d'un formulaire à compléter en ligne

I. Conditions générales

a. La forme du séjour

La mobilité mixte

Pour plus d'informations concernant les stages, veuillez contacter :

Mme Catherine LEBAS ou **Mme Karine COLLIE**

catherine.lebas@sciencespo-lille.eu

Karine.collie@sciencespo-lille.eu

I. Conditions générales

b. Le classement des étudiant.e.s

- se base sur les résultats de la première session d'examens de la 1ère année. Le classement sera établi en prenant en compte la moyenne générale sans le bloc de langues (70%) ainsi que la moyenne du bloc de langues vivantes (30%)
- Pour les redoublements de 2A : moyenne générale de la première session de 2A

I. Conditions générales

b. Le classement des étudiant.e.s

Les choix de 10 premiers étudiants pour le départ 2018/2019

1 ^{er} : McMaster University	Canada
2 ^e : Georgia State University	Etats Unis
3 ^e : Université d'Ottawa	Canada
4 ^e : Humboldt-Universität zu Berlin	Allemagne
5 ^e : Northeastern Illinois University	Etats Unis
5 ^e : Universidad de Zaragoza	Espagne
7 ^e : University of Uppsala	Suède
8 ^e : Interdisciplinary Center Herzliya	Israël
9 ^e : Saitama University	Japon
10 ^e : University of Calgary	Canada

I. Conditions générales

b. Le classement des étudiant.e.s

Les choix de 10 premiers étudiants pour le départ 2019/2020

1 ^{er} : Moscow State Institute of International Relations	Russie
2 ^e : Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'	Italie
3 ^e : Stage S1/Sun Yat-sen University S2	/Chine
4 ^e : Université de Montréal	Canada
5 ^e : Fordham University	Etats-Unis
6 ^e : Université de Saint Joseph	Liban
7 ^e : Humboldt-Universität zu Berlin	Allemagne
8 ^e : University of Aberdeen	Royaume-Uni
9 ^e : Lund University	Suède
10 ^e : University of Uppsala	Suède

I. Conditions générales

b. Le classement des étudiant.e.s

Les choix de 10 derniers étudiants pour le départ 2018/2019

226e : Istanbul Medipol University	Turquie
227e : Yamanashi Gakuin University	Japon
228e : Universidad de Costa Rica	Costa Rica
229e : Universidad Diego Portales	Chili
230e : Erasmus University Rotterdam	Pays-Bas
231e : Universidad Andres Bello	Chili
232e : stage S1/Universidade Federal de Minas Gerais S2	/Brésil
233e : stage S1/Collegium Civitas S2	/Pologne
234e : University College Maastricht	Pays-Bas
235e : Thammasat University	Thaïlande

I. Conditions générales

b. Le classement des étudiant.e.s

Les choix de 10 derniers étudiants pour le départ 2019/2020

181e : Istanbul Medipol University	Turquie
182e : stage S1/ Panteion University of Social and Political Sciences S2	/Grèce
183e : stage S1/Universidad Rey Juan-Carlos S2	/Espagne
184e : stage S1/Collegium Civitas S2	/Pologne
185e : Moscow State Institute of International Relations	Russie
186e : stage S1/ Hacettepe University S2	/Turquie
187e : stage S1/ Hacettepe University S2	/Turquie
188e : University of Leipzig	Allemagne
189e : Universidad de Granada	Espagne
190e : stage S1/ University of Vilnius S2	/Lithuanie

I. Conditions générales

c. Le coût des études et les aides financières

- **Les droits d'inscription en 3ème année sont payés à Sciences Po Lille**
- **Les universités partenaires vous fourniront un récapitulatif des dépenses courantes d'un-e étudiant-e sur place**
- **Les frais de passeport, visa et assurance sont à prévoir**
- **Possibilités d'obtention de bourses pour la mobilité internationale**

I. Conditions générales

c. Le coût des études et les aides financières

Il existe différentes bourses de mobilité (elles sont toutes liées à des critères sociaux):

- Les allocations Erasmus+
- Les bourses d'aide à la mobilité pour les étudiants boursiers du Ministère de l'Enseignement Supérieur (anciennement Lang)
- Les bourses régionales Mermoz d'aide à la mobilité Hauts-de-France
- Les bourses de votre région d'origine (vous devez voir directement avec elle)
- Les bourses sur fonds propres de SPL

I. Conditions générales

c. Le coût des études et les aides financières

L'allocation Erasmus+ Etudes

Destinée aux étudiants partant dans le cadre du Programme Erasmus+, elle couvre la totalité du séjour.

Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil* :

GROUPE 1 : 270 €/mois

Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni

GROUPE 2 : 220 €/mois

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

GROUPE 3 : 170 €/mois

Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

* Montant des allocations en 2019/20

I. Conditions générales

c. Le coût des études et les aides financières

L'allocation Erasmus+ Stages

Destinée aux étudiants partant dans le cadre du Programme Erasmus+, elle couvre la totalité du séjour.

Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil* :

GROUPE 1 : 420 €/mois

Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni

GROUPE 2 : 370 €/mois

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

GROUPE 3 : 320 €/mois

Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République-Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

* Montant des allocations en 2019/20

I. Conditions générales

c. Le coût des études et les aides financières

La prise en charge de l'inscription au TOEFL

Pour les étudiants boursiers demandant dans un de leurs deux premiers vœux une université qui exige le TOEFL.

Les modalités de la prise en charge (*remboursement en 2020*) sont :

- boursiers échelons 6 et 7 : 200€
- boursiers échelons 3, 4 et 5 : 150 €
- boursiers échelons 0, 0bis, 1 et 2: 100 €

Pièces à fournir avec la fiche de choix et le projet de mobilité avant le 06 décembre 2019 :

- La photocopie de la carte d'étudiant
- L'attestation nominative de participation au test, avec la note obtenue
- L'attestation définitive de bourse 2019/2020
- Le RIB au nom de l'étudiant

II. Conditions de validation

a. Le séjour en université

Le choix de cours

Le choix des cours doit être effectué et soumis à l'approbation du responsable des relations internationales en charge de votre mobilité :

- avant le départ à l'étranger
- au début de chaque semestre
- en cas de changement (quelle que soit la raison)

II. Conditions de validation

a. Le séjour en université

Le choix de cours

- Dans vos choix de cours vous devez **respecter les accords** signés entre Sciences Po Lille et l'Université d'accueil.
- La plupart des accords sont signés au **niveau « undergraduate »** (niveau licence), donc vous ne pouvez pas accéder aux cours de niveau Master.
- Les accords sont signés avec **certains départements**, donc vous n'avez pas la possibilité de choisir les cours dans un autre département ou faculté.

II. Conditions de validation

a. Le séjour en université

Le choix de cours

Dans votre choix de cours vous pouvez prendre des **cours de langues**, mais dans une certaine limite :

- Un cours de langue par semestre aux Etats-Unis, au Canada et dans les universités hors du réseau Erasmus (sauf à Reed College et JMC).
- Pas plus de 10 crédits ECTS validés comme cours de langue dans le réseau Erasmus.

II. Conditions de validation

a. Le séjour en université

Le choix de cours

Vous devez lier vos choix de cours de mobilité avec **votre orientation future**, en particulier le choix du Master pour votre retour.

La sélection dans les Masters de Sciences Po Lille se fera, aussi, en fonction de vos résultats, des cours suivis et du stage, le cas échéant.

II. Conditions de validation

a. Le séjour en université

En cas d'échec

Tout étudiant n'ayant pas validé un nombre suffisant de crédits ECTS ou de cours devra prendre des cours sur le **campus virtuel** pendant le semestre 2 de la 4A.

Si le nombre de crédits ou de cours validés à l'étranger est trop faible = le jury peut proposer le **redoublement** ou **l'exclusion**.

Si un étudiant n'a pas validé sa 3A, il ne peut être admis en 5A.

II. Conditions de validation

b. Le séjour en mobilité mixte

- Un **rapport de stage** de mobilité internationale à remettre au responsable enseignant et au service des stages
- La **soutenance obligatoire** du rapport doit avoir lieu au premier semestre de la 4^{ème} année
- La **note finale du stage** est calculée à partir de la note du rapport, la note de soutenance et l'avis du tuteur

II. Conditions de validation

b. Le séjour en mobilité mixte

En cas d'échec

- En cas d'échec lors de la soutenance ou mauvais rapport :
nouvelle rédaction + soutenance

- En cas d'échec du stage à l'international (interruption, renvoi de l'étudiant, etc.) :
un nouveau stage doit être accompli au cours de l'année de mobilité si possible,
sinon redoublement de la troisième année.

III. Informations pratiques

a. L'indispensable avant le départ

La couverture sociale

Mobilité universitaire ou mobilité mixte à l'international

- **Pour les pays du réseau Erasmus+ :**

Demander à la CPAM la carte européenne d'assurance maladie (Attention aux délais d'obtention et à la durée de validité).

- **Pour les pays hors réseau Erasmus+ :**

Prendre une assurance complémentaire couvrant chaque pays ou valable pour le Monde

- **Pour le Québec :**

Se munir du formulaire SE 401-Q-106 remis par Sciences Po Lille.

Consultez la rubrique ASSURANCE des universités partenaires (notamment Australie, Argentine, USA)

N'oubliez pas de faire vos vaccins et contactez votre médecin !

III. Informations pratiques

a. L'indispensable avant le départ

L'immigration

Pour tous les étudiants se rendant dans des pays hors Union Européenne, certaines règles d'immigration devront être respectées :

- **Passeport en cours de validité** (il faut que sa validité s'étende jusqu'au moins six mois après la fin du séjour)
- Les **demandes de visa** sont faites par l'étudiant grâce à la lettre d'acceptation. Renseignez-vous rapidement auprès des Ambassades et Consulats.
- Un étudiant stagiaire doit se renseigner au plus vite sur la nature du visa à demander (travail, études...)

III. Informations pratiques

a. L'indispensable avant le départ

L'immigration

Pour les mobilités mixtes il faut penser:

- à demander un visa de stage pour le S1 et un visa d'études pour le S2
- si le stage se déroule dans un autre pays que le semestre académique, il faut anticiper les demandes de visa: ces demandes se font en France auprès de l'ambassade du pays
- Il peut être nécessaire de revenir en France pour faire la demande de visa si le S2 est dans un autre pays

III. Informations pratiques

b. Pendant le séjour

- Respecter les **lois en vigueur** dans le pays d'accueil
- S'inscrire auprès des **autorités françaises** dans le pays d'accueil
- Avoir un **comportement correct** envers l'administration et les professeurs de la structure d'accueil et **ne pas nuire à l'image de Sciences Po Lille**
- **Inform**er le service des relations internationales et le service des stages de tout problème dans le déroulement de l'année de mobilité
- **Inform**er son responsable enseignant du déroulement de son stage
- **Inform**er Sciences Po Lille et sa famille en cas d'événements graves ou imprévus

III. Informations pratiques

b. Au retour

- Fournir les **relevés de notes**
- Fournir le **rapport de stage** et la **fiche d'appréciation du tuteur**
- Remplir le **questionnaire de retour de mobilité** sur l'Université d'accueil/la structure d'accueil

RAPPEL

- Pas de changement d'université une fois les places attribuées
- Ne pas attendre le dernier moment pour préparer sa mobilité
- L'acceptation définitive de l'étudiant dans l'université d'accueil dépend de celle-ci
- Pas de changement d'université pendant l'année de mobilité
- Pas de changement de campus
- Etre responsable de rapporter les relevés de notes auprès de Sciences Po Lille

DATES A RETENIR

- **Octobre, novembre** – réunions d'information
- **Novembre** – publication du classement et des places disponibles dans les universités partenaires
- **29 novembre 2019** – date limite du dépôt de la fiche de vœux et de projet de mobilité pour la mobilité mixte (avant 12h)
- **06 décembre 2019** – date limite dépôt de la fiche de vœux et de projet de mobilité pour la mobilité académique (avant 12h)
- **Février** – publication des attributions
- **Février à juin** – dossiers d'inscription dans les universités d'accueil
- **Avril à juillet** – réception des lettres d'acceptation



9 rue Angellier

59000 Lille

www.sciencespo-lille.eu



Une bonne année de mobilité ça se prépare... !